



FÉDÉRATION FRANÇAISE de GÉNÉALOGIE

Flash n° 192 - janvier 2013

Edito

Commémorer la 1^{ère} guerre mondiale : un devoir de mémoire

Avec l'approche du centenaire du déclenchement de la guerre 14-18, les commémorations de l'événement se mettent en place à tous les niveaux : l'État, par le biais du ministère de la Culture et des Archives nationales, du ministère de la Défense et du secrétariat d'Etat aux Anciens combattants, les départements avec les Archives départementales et l'office des anciens combattants, tous ont des projets pour mettre en valeur le sacrifice des 1.400.000 Français décédés pendant les 51 mois de conflit.

La Fédération française de généalogie et les associations qui la composent ne doivent pas être en retrait ; je dirais même, pour nous généalogistes plus que d'autres, nous devons un devoir de mémoire à nos grands-pères, grands-oncles, cousins, disparus au combat. Les projets associatifs fourmillent : relevé des monuments aux morts, collation des lettres des disparus, inventaire des plaques et stèles commémoratives, etc. Ils sont variés mais tous construits à partir d'un socle de sources communes (registres d'état-civil, de matricules, du site « *mémoire des hommes* »). L'association généalogique des Alpes maritimes (A.G.A.M) dont le projet baptisé « *Bleuets 06* » a obtenu, pour le réaliser, une subvention exceptionnelle du ministère de la Culture, a créé un logiciel spécifique de saisie assez exhaustif pour « *absorber* » tous les renseignements possibles concernant un combattant (généalogie, photos, lettres, cartes, etc.) ; elle se propose de mettre gracieusement à la disposition des associations fédérées cette application informatique.

Faisons un rêve, si vous êtes nombreux à utiliser ce logiciel, la fédération pourrait, avec votre accord, regrouper et exploiter les données communes, et créer une base nationale des morts au combat, différente, bien-sûr, de l'incontournable site « *mémoire des hommes* ». Allons jusqu'au bout du rêve, nous pourrions l'inaugurer le 11 novembre 2018. Nous aurions, ainsi, honoré le sacrifice de chaque combattant sans pour cela honorer la guerre. Qu'en pensez-vous ?

Michel SEMENTERY

Sommaire

- Edito
- Les rendez-vous de la Fédération
- Salons, congrès et portes ouvertes
- Permanences des antennes franciliennes
- Nouvelles des associations
- Nouvelles des Archives Nationales
- Nous avons reçu au Centre de Documentation



Les fonctionnalités du logiciel de l'AGAM seront présentées à Marseille lors de la journée fédérale du 30 mai 2013.

Pour contacter l'association :

AGAM

Archives départementales des Alpes Maritimes

Centre administratif départemental

Route de Grenoble 06206 - Nice CEDEX

www.agam-06.org

Afin de promouvoir auprès des ministères de la Défense et de la Culture, vos projets concernant la guerre 14-18, merci de nous les communiquer sous forme de résumé de quelques lignes.

Prix littéraire

PROLONGATION JUSQU'AU 15 FEVRIER 2013!

Nous vous remercions de rappeler à vos adhérents que la FFG décerne, à l'occasion des congrès nationaux de généalogie, un prix littéraire d'un montant de 500 euros.

Les candidats doivent être membres d'une association fédérée et avoir publié un ouvrage sur un support papier. Il devra être rédigé en français. Son objet peut être :

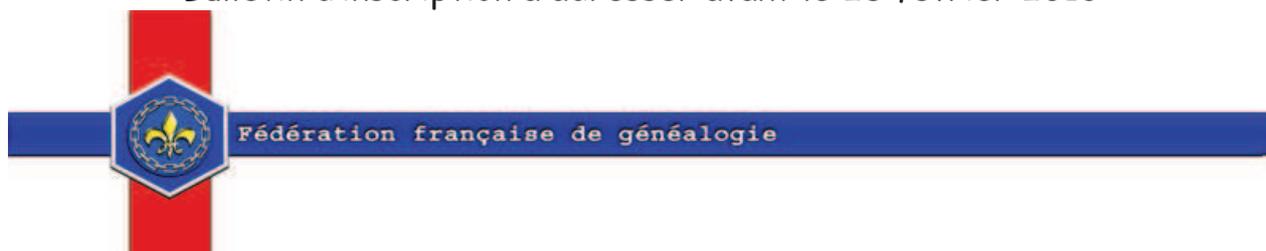
- une généalogie
- une étude sur une population spécifique
- un ensemble de textes sur des sujets de généalogie

Règlement complet disponible auprès de la FFG et consultable sur le site ici :

<http://www.genefede.org/menu.php?mbre=&partie=5&page=137>

Prix Gaston Sagot

Bulletin d'inscription à adresser avant le 28 février 2013



Prix Gaston Sagot décerné à Marseille,
lors de la séance de clôture du XXII^{ème} Congrès national de généalogie

Il est destiné à récompenser la meilleure revue d'association fédérée, ainsi que le meilleur stand d'association fédérée. Composition du jury : Madame Sagot ou son mandataire, 2 membres du Bureau de la FFG présents au congrès, le président du congrès ou son mandataire, le président de la commission communication de la FFG ou son mandataire.

- **le prix SAGOT de la meilleure revue 2012-13**

Les associations fédérées qui souhaitent participer à ce concours doivent adresser un exemplaire de chaque bulletin de l'année 2012 à la FFG.